

## Investissements 2023

- ➔ Conversion de l'éclairage des rues et des parcs au DEL
- ➔ Rénovation de la mairie
- ➔ Achats de pinces de désincarcération et de défibrillateurs
- ➔ Remplacement des glissières de sécurité sur le rang Sainte-Germaine
- ➔ Aménagement d'une cuisine collective, d'une serre et d'un composteur
- ➔ Acquisition d'un véhicule pour officier pour le service sécurité incendie
- ➔ Mise en place d'un projet artistique et de caméras de surveillance au planchodrome

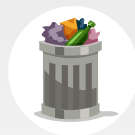
## Taxes de services



Eau  
205,77 \$



Égouts  
260 \$



Matières  
résiduelles  
170 \$

## Fonds vert

Avec l'aide de 30 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté, un Fonds Vert sera créé pour soutenir des projets novateurs et écoresponsables en plus de fournir un levier financier aux initiatives visant la protection de l'environnement, l'amélioration de la qualité de vie ainsi que le développement durable sur le territoire.



## Modalités de paiement

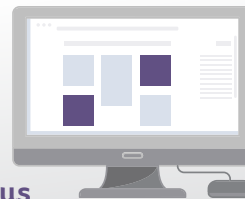
Les comptes de taxes de plus de 300 \$ peuvent être payés en 4 versements, dont les dates d'échéance sont respectivement les 13 mars, 13 mai, 13 juillet et 13 septembre 2023.

Les comptes de taxes de 300 \$ et moins doivent être acquittés en un seul versement, avant le 13 mars 2023.

### INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS SUR RETARD DE PAIEMENT

Advenant qu'un versement ne soit pas acquitté à la date d'échéance lui correspondant, des frais d'intérêt de 12 % seront perçus et une pénalité de 5 % sera appliquée.

## Paiement en ligne



Afin d'éviter de vous déplacer dans les bureaux municipaux, nous vous recommandons le paiement en ligne.

La majorité des institutions financières offrent le service de paiement de taxes municipales en ligne. Aussi, il est possible de déposer les chèques dans la chute à document à l'entrée de la mairie.

### BESOIN D'ASSISTANCE

Vous avez besoin d'aide pour compléter votre paiement en ligne? Contactez le Service des finances au 450-623-1072, poste 223.

## Coordonnées

Abonnez-vous à notre page Facebook  pour suivre l'actualité de la municipalité!

Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac

1110, chemin Principal  
450 623-1072 • info@sjdl.qc.ca • sjdl.qc.ca

# Compte de taxes 2023



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

## Mot du maire

Chères Joséphoises et Joséphois,

Je vous présente les prévisions budgétaires pour l'année 2023 et le Programme triennal d'immobilisations 2023, 2024 et 2025. Le budget de fonctionnement de la municipalité en 2023 est de 10,5 M\$.

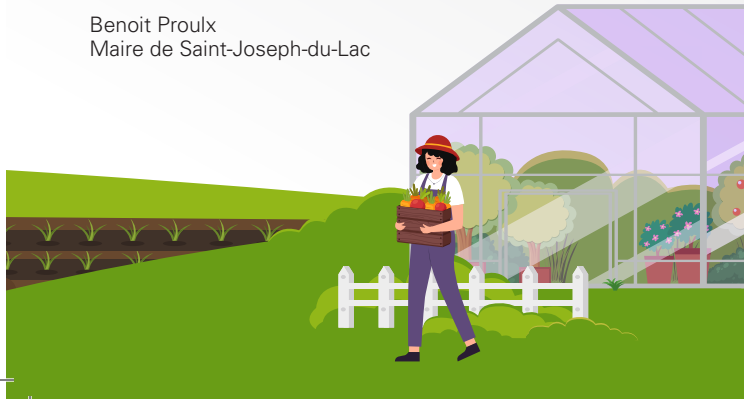


Malgré un taux d'inflation atteignant la barre du 7 % en 2022, le conseil municipal et moi-même sommes fiers d'annoncer que la hausse moyenne du compte de taxes pour les propriétaires résidentiels Joséphois sera limitée à 3,98 %. Les contribuables doivent également composer avec le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation foncière qui s'est traduit par une augmentation de la valeur moyenne des propriétés de 37 %. Pour pallier à cette hausse importante, le conseil municipal abaisse le taux de base de 29,4 % de sorte que celui-ci passe de 0,5808 à 0,4099 \$.

### Programme triennal d'immobilisations

Des dépenses en immobilisations totalisant près de 3,3 M\$ sont prévues en 2023. Les rénovations de l'hôtel de ville, prévues en 2022, ont été remises en 2023. L'investissement sera d'environ 180 000 \$. L'éclairage des rues et des parcs sera converti en un éclairage au DEL pour une somme de 250 000 \$. Le retour sur cet investissement est sur cinq ans. Finalement, il y aura la mise en œuvre du plan de la municipalité nourricière. Ce projet englobera l'aménagement d'une cuisine collective, d'une serre, d'un composteur et plusieurs autres interventions. L'investissement pour ces trois composantes est de l'ordre de 290 000 \$. En terminant, le conseil municipal et moi vous offrons nos plus sincères vœux de bonheur et de santé pour 2023.

Benoit Proulx  
Maire de Saint-Joseph-du-Lac



# Budget municipal 2023 = 10,5 M\$



## Baisse du taux de la taxe foncière de 29,4%

pour les immeubles résidentiels, agricoles, forestiers et les terrains vagues non desservis

Catégorie d'immeuble	Variation du taux de taxe foncière (%)	Taux de taxes
Résidentiel, agricole, forestier et terrains vagues non desservis	- 29,4 %	0,4099 \$ du 100 \$ d'évaluation
6 logements et plus	- 9,0 %	0,5464 \$ du 100 \$ d'évaluation
Commercial	- 0,5 %	0,90 \$ du 100 \$ d'évaluation
Industriel	+ 0,1 %	0,90 \$ du 100 \$ d'évaluation

## Introduction d'une tarification relative au transport en commun\*

135 \$ par unité de logement, maison modulaire, condominium, terrain vague desservi, immeuble commercial et industriel.

70 \$ pour chaque unité de logement supplémentaire à la première unité de logement pour les multi-logements.

135 \$ pour chaque local commercial ou industriel

70 \$ pour chaque unité de logement (immeubles mixtes).

\* Afin d'être en mesure d'identifier plus facilement la part du coût du transport en commun payable par les contribuables, le conseil municipal a choisi de diminuer le taux de taxe au profit de l'introduction d'une tarification relative au transport en commun.

## Crédit de taxes

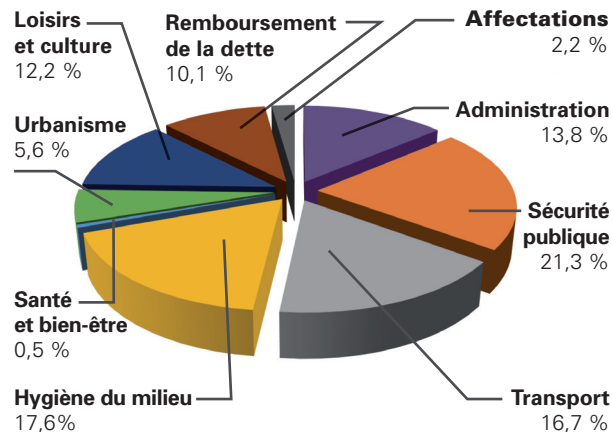
Il est possible de bénéficier d'un crédit de taxes de services si :

Vous êtes propriétaire d'un logement intergénérationnel.

Pour plus de détails, consultez la section Finances du [sjdl.qc.ca](http://sjdl.qc.ca).

## Ventilation des dépenses 2023

### Dépenses



### Revenus

